



Mettre en oeuvre des projets "Apprendre à porter secours"

publié le 20/10/2009

Pour rendre plus performant le premier maillon de la chaîne des secours, l'École a un rôle privilégié à jouer. L'arrêté du 4 avril 2007 (BO n°5 du 12 avril 2007) aménage les programmes pour les trois cycles de l'école primaire, afin de les mettre en conformité avec le socle commun de connaissances et de compétences. Il affiche la volonté de développer chez les élèves des comportements citoyens, des initiatives et des démarches de solidarité, des savoirs et des savoir-faire leur permettant de réagir efficacement, face à des situations d'incidents ou d'accidents de santé, à partir de leurs apprentissages scolaires.

Le dispositif "Apprendre à porter secours" a pour objectif de sensibiliser les enseignants en tant que citoyens et pédagogues afin de leur permettre, après une formation préalable, d'effectuer les premiers gestes de secours et d'intégrer cet enseignement dans un projet interdisciplinaire conformément aux programmes de leur classe. La progression proposée aux élèves tient compte de leur développement cognitif et psychomoteur ainsi que de leur rythme d'accès à l'autonomie.

Accès à un ensemble d'informations concernant la mise en oeuvre d'un projet "[Apprendre à porter secours](#)" sur le site [ÉduSCOL](#).

Contenu :

- ▶ l'enjeu pédagogique et éducatif
- ▶ l'obligation législative
- ▶ les compétences
- ▶ un document de suivi des acquisitions des élèves
- ▶ un document pour le suivi de la mise en oeuvre par les maîtres
- ▶ la brochure "Apprendre à porter secours"



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.